

ASSURHPA
Société par actions simplifiée au capital de 60.000,00 €
Siège social : 61, rue du Port
33260 LA TESTE-DE-BUCH
883 646 663 RCS BORDEAUX

SCP SILVESTRI BAUJET
Maître Bernard BAUJET
23, rue des Chais des Farines
33000 BORDEAUX
Mandataire judiciaire de l'EURL SART (418 133 153 RCS BORDEAUX)

Objet : Concours en compte courant consentis à l'EURL SART

Je soussigné Thierry PRATS,

Président de la SAS ASSURHPA,

Agissant au nom de la SAS ASSURHPA,

Rappelant que l'EURL SART (SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES RISQUES DU TOURISME) détient 20 % des actions en pleine propriété de la SAS ASSURHPA,

Et que l'EURL SART a été placée en procédure de redressement judiciaire par jugement du 24 septembre 2025 du Tribunal de commerce de Bordeaux vous ayant désigné en qualité de mandataire judiciaire,

Nous vous confirmons que nous ferons tout le nécessaire pour que l'EURL SART dispose d'une trésorerie suffisante lui permettant de faire face à ses obligations résultant du projet de plan de redressement qu'elle entend soumettre au Tribunal de commerce de Bordeaux.

Étant donné que notre engagement constitue une condition essentielle à l'adoption du plan de redressement, il est expressément convenu qu'en cas de défaut de paiement des dividendes par l'EURL SART à échéance, vous pourrez exercer tous les recours que vous jugerez utiles directement à notre égard pour nous réclamer le paiement des dividendes dans la limite du montant indiqué.

Notre engagement est limité à un montant global de **1.125.150,99 € (un million cent vingt-cinq mille cent cinquante euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes)**, soit le montant total du passif retenu pour les besoins du plan, et pour une durée de **10 (dix) ans**, soit l'ensemble de la durée du plan.

*Fait à La Teste
le 10/8/26*

Monsieur Thierry PRATS
Président de la SAS ASSURHPA